

# CONDITIONS GENERALES DE SERVICE AUX ENTREPRISES ET LEURS COLLABORATEURS

Version en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026

Les conditions générales de service décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Waylee, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Troyes sous le n°937 599 520, dont le siège social est situé au 2 Rue Gustave Eiffel - Technopole de l'Aube en Champagne, 10 430 Rosières-près-Troyes (ci-après le « Prestataire ») et de son Client.

Le Prestataire exploite une plateforme en ligne de référencement d'experts dans le domaine de la formation professionnelle à l'adresse [www.waylee.fr](http://www.waylee.fr) (ci-après la « Plateforme en ligne »). Le Prestataire met en relation des experts avec des entreprises qui ont des besoins de formation pour leurs collaborateurs, réalise également des prestations de gestion administrative et propose d'autres services en lien avec la formation, le conseil, coaching et les conférences. Le Prestataire délivre ses prestations en faveur de clients non-professionnels ou professionnels au sens de l'article liminaire du Code de la consommation (ci-après le « Client »). Le Prestataire et le Client sont ci-après désignés ensemble les « Parties ».

Toute demande d'inscription à la Plateforme en ligne et toute demande d'intervention du Prestataire implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de service (ci-après les « CGS »). Le Client déclare avoir pris connaissance des CGS lors de son inscription sur la Plateforme en ligne ou de la validation du devis du Prestataire. La finalisation du processus d'inscription ou la validation du devis emporte ainsi adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGS.

## 1- FORMATION DU CONTRAT

Le Prestataire se réserve le droit de refuser la demande d'inscription d'un Client sur la Plateforme en ligne sans avoir à motiver sa décision.

Le formulaire d'inscription de la Plateforme en ligne ou le devis adressé au Client constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes CGS. Ils indiquent les caractéristiques essentielles et le prix des prestations. Lorsque le contrat est conclu pour une durée déterminée, ils précisent cette durée et la date de commencement des prestations.

Les CGS resteront en vigueur pendant toute la durée de l'inscription du Client sur la Plateforme en ligne et tant que le Prestataire fournira des prestations. Le Client reconnaît qu'en cas de mise à jour ou de modification des CGS, toute nouvelle prestation entraînera l'application des nouvelles CGS pour autant qu'elles aient été portées à la connaissance du Client par quelque moyen que ce soit. Le contrat n'est formé qu'à l'issue du processus d'inscription sur la Plateforme en ligne ou d'acceptation par le Client du devis. Lors de son inscription, le Client choisit les options de son abonnement parmi les choix proposés par le Prestataire.

Les documents contractuels sont par ordre de priorité

décroissante, à l'exclusion de tous autres documents :

- Le formulaire d'inscription sur la Plateforme en ligne ou le devis du Prestataire ;
- Les présentes CGS.

En cas de contradiction entre des documents de nature différente, il est expressément convenu entre les Parties que les stipulations contenues dans le document de rang supérieur prévaudront.

## 2- RETRACTATION - DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE - LIVRAISON ET CALENDRIER PREVISIONNEL

### 2.1- Droit de rétractation

Le Client, s'il remplit les conditions prévues à l'article L 221-3 du Code de la consommation, dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de quatorze jours calendaires suivant son inscription ou la date d'acceptation du devis conformément à l'article L 221-18 du Code de la Consommation. Dans le cas où ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le Client qui souhaite exercer son droit de rétractation doit contacter le Prestataire par courrier électronique à l'adresse [contact@waylee.fr](mailto:contact@waylee.fr) ou par voie postale au 2 Rue Gustave Eiffel - Technopole de l'Aube en Champagne, 10 430 Rosières-près-Troyes. À cet effet, il peut utiliser le bordereau figurant à l'annexe 1 des présentes CGS. Le Client pourra expressément renoncer à son droit de rétractation et demander l'exécution du contrat avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours conformément aux dispositions de l'article L 221-25 du code précité.

Toutefois, le Client peut renoncer à son droit de rétractation en procédant à la signature du « *Formulaire de renonciation au droit de rétractation* » qui figure en Annexe 2. Le Prestataire doit alors lui confirmer la bonne réception de ce formulaire.

### 2.2- Durée de validité de l'offre

A défaut de mention contraire mentionnée sur la Plateforme en ligne et sur le devis, l'offre tarifaire est valable un (1) mois à compter de sa date d'émission. Au-delà de cette période, le Prestataire n'est plus engagé par les termes de son offre.

### 2.3- Livraison - Calendrier prévisionnel des prestations

Pour la vente d'un contenu digital, la livraison s'entend de la mise à disposition de ce contenu digital par tous moyens. Pour une formation en ligne comportant un ou plusieurs modules, la livraison s'entend de la mise à disposition du premier module, session ou document de la formation commandée. Le Client accepte expressément qu'il ne pourra pas demander des accès immédiats à l'intégralité des modules immédiatement après sa commande mais que ceux-ci lui seront délivrés selon les modalités prévues sur la Plateforme en ligne.

Lorsque les prestations proposées ont fait l'objet d'un calendrier

prévisionnel intégré au devis, le Prestataire fera ses meilleurs efforts pour tenir les engagements dans les délais convenus sous réserve de la fourniture par le Client des informations nécessaires voire de la validation des éléments soumis à son approbation. Le Client, qui n'aurait pas fourni les informations requises ou validé les éléments soumis à son approbation dans les délais, ne peut pas se prévaloir du retard pris par le Prestataire sur le calendrier prévisionnel. En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire ne peut être engagée au titre d'un retard inférieur à un mois dans l'exécution des prestations. Aucune pénalité ne sera acceptée par le Prestataire sauf accord préalable et écrit entre les Parties.

### 3- CONDITIONS FINANCIERES

#### 3.1- Tarifs

Les tarifs des abonnements à la Plateforme en ligne, qui dépendent de la durée du contrat et des options souscrites, sont portés à la connaissance du Client lors de son inscription.

Des frais de service de 5% du montant HT de la formation proposée par l'expert sont appliqués par la Plateforme et facturés lors de l'inscription.

S'agissant des autres prestations et notamment de gestion administrative, la délivrance de devis par le Prestataire est gratuite. Les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Les moyens de paiement acceptés par le Prestataire sont le virement bancaire ou le prélèvement SEPA. La TVA subira les variations éventuelles résultant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur à la date de l'inscription et ou à celle de la facturation.

#### 3.2- Moyens de paiement

Les moyens de paiement acceptés par le Prestataire sont le virement bancaire, la carte bancaire ou le prélèvement SEPA. La TVA subira les variations éventuelles résultant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur à la date de l'inscription et ou à celle de la facturation.

S'agissant des paiements du Client sur la Plateforme en ligne par carte bancaire, la transaction est immédiatement débitée après vérification des données de celle-ci et à réception de l'autorisation de débit de la part de la société émettrice de la carte bancaire utilisée par le Client. Un mécanisme d'authentification renforcée et d'accusés techniques liés au protocole 3D Secure peut être mobilisé pour attester de l'authentification et de l'autorisation. Il est rappelé que l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le Client autorise le Prestataire à débiter sa carte bancaire du montant correspondant à ses prestations. À cette fin, le Client confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur la carte bancaire est effectivement le sien. Le Client communique les seize chiffres et la date d'expiration de sa carte bleue ainsi que le cas échéant, les numéros du cryptogramme visuel. Dans le cas où le débit du prix serait impossible, la souscription serait immédiatement annulée de plein droit. Le Prestataire met en œuvre tous les moyens pour assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises sur la Plateforme en ligne.

En ce qui concerne le paiement des abonnements par mandat de

prélèvement SEPA, le Client autorise le Prestataire à présenter des prélèvements SEPA à l'échéance des abonnements souscrits. Le Client reconnaît que le prélèvement est initié par le Prestataire, et que, sauf anomalie apparente, la banque du Client n'est pas tenue de vérifier l'existence du mandat avant d'exécuter l'ordre. La révocation du mandat de prélèvement n'emporte pas résiliation automatique de l'abonnement, lequel se poursuit jusqu'à son terme ou sa résiliation selon les conditions applicables, les obligations de paiement subsistent et devront être honorées par un autre moyen.

#### 3.5- Recouvrement

Le règlement des factures s'effectue à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas de défaut de paiement à l'échéance, 48 heures après mise en demeure de payer restée infructueuse, les sommes restantes dues seront immédiatement exigibles. Les intérêts de retard débiteront à partir de la date d'échéance et jusqu'au paiement. En cas de recouvrement contentieux, tous les frais directs ou indirects seront à la charge du Client défaillant : les sommes dues seront majorées de 10% conformément à l'article 1231-5 du Code civil. En cas de paiement tardif, c'est-à-dire à une date postérieure à celle fixée lors de la facturation, des intérêts moratoires seront calculés et ils correspondront à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur auxquels s'ajouteront un forfait de recouvrement de 40 € (article D 441-5 du Code de commerce).

Lorsque le Client n'a pas réglé à échéance une facture du Prestataire, ce dernier pourra suspendre l'adhésion à la Plateforme en ligne et l'exécution des prestations en cours jusqu'au complet paiement des sommes qui lui sont dues.

### 4- DURÉE – TACITE RECONDUCTION

Lors de son inscription sur la Plateforme en ligne, le Client choisit entre un abonnement mensuel ou annuel. La durée du contrat est rappelée dans le formulaire d'inscription accepté par le Client.

Abonnement mensuel : à l'issue de la durée initiale d'un (1) mois, le contrat sera ensuite prorogé par tacite reconduction par période d'un (1) mois. Toutefois, le Client ou le Prestataire peut dénoncer à tout moment, sans motif ni indemnités, le contrat par l'intermédiaire de la Plateforme en ligne ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception moyennant un préavis de huit (8) jours à compter de la date de première présentation de ladite lettre.

Abonnement annuel : à l'issue de la durée initiale d'un (1) an, le contrat sera ensuite prorogé par tacite reconduction par période d'un (1) an sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. La partie souhaitant mettre fin au contrat devra notifier sa décision à l'autre partie par l'intermédiaire de la Plateforme en ligne ou par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins deux (2) mois avant la date anniversaire du contrat. À défaut de respect de ce délai et de cette formalité, le contrat sera reconduit pour une nouvelle période d'un (1) an aux mêmes conditions. La date de réception de la lettre recommandée déterminera la date de prise d'effet de la dénonciation.

### 5- CONDITIONS D'ACCÈS À LA PLATEFORME EN LIGNE

La Plateforme en ligne est accessible gratuitement à toute personne majeure et capable juridiquement disposant d'un accès à Internet. Tous les coûts afférents à son accès, que ce soit les frais matériels, logiciels ou d'accès à Internet sont exclusivement à la charge du Client. Le Client doit fournir des informations exactes et les mettre à jour en cas de modification.

Le Prestataire fournit les identifiants permettant d'accéder à la Plateforme en ligne à l'issue du processus d'inscription du Client. Le Client est seul responsable de l'utilisation de ses identifiants. Il est indispensable de fournir une adresse électronique valide. L'inscription définitive du Client et la publication de son profil interviennent lorsque le Prestataire a reçu toutes les informations nécessaires et sous réserve de l'acceptation du paiement par sa banque et de la validation du profil par le Prestataire laquelle sera réalisée dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de l'inscription et de la transmission des informations nécessaires.

Tout identifiant de connexion fourni par le Prestataire au Client est strictement personnel, individuel, confidentiel et intransmissible. Le Client s'engage à ne souscrire au service qu'à des fins exclusivement personnelles et déclare ne pas revendre, distribuer ou louer à des tiers tout ou partie des prestations. Le Client qui ne respecterait pas cet engagement s'expose à des poursuites. Le Client répondra de toute utilisation non autorisée, frauduleuse ou abusive de ses identifiants, et informera sans délai le Prestataire de la perte ou du vol de ces derniers. En cas de violation avérée des conditions d'accès à la Plateforme en ligne ou de communication d'informations fausses ou inexactes, la Société se réserve le droit d'en suspendre l'accès sans indemnité, préavis, ni information préalable.

Il est strictement interdit de procéder à toute forme d'extraction et de récolte des informations depuis la Plateforme en ligne de manière automatisée, ou non, à l'aide de logiciels dédiés, de bots, ou de tout autre dispositif de collecte des données des utilisateurs. La plateforme en ligne peut faire l'objet d'opérations de maintenance et le Prestataire se réserve la possibilité d'interrompre, de suspendre momentanément ou de modifier sans préavis l'accès à tout ou partie afin d'en assurer la maintenance (notamment par les mises à jour) ou pour toute autre raison, sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune obligation ni indemnisation.

## **6- DÉCLARATIONS ET OBLIGATIONS DES PARTIES**

### **6.1 - Déclarations et obligations du Client**

Il incombe au Client de transmettre tous les documents demandés par le Prestataire lors de son inscription sur la Plateforme en ligne et notamment la copie de ses statuts en vigueur pour les personnes morales, un extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (KBIS) ou au répertoire SIRENE de moins de trois (3) mois. Le Client déclare avoir obtenu l'accord de ses collaborateurs pour transmettre au Prestataire les données personnelles nécessaires à leur inscription sur la Plateforme en ligne.

En finalisant son inscription, le Client déclare représenter, en vertu d'un mandat valable, la personne pour laquelle il souscrit le(s)

abonnement(s) et garantit qu'il dispose des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement sélectionné.

Le Client s'engage à collaborer activement avec le Prestataire et à exprimer clairement ses besoins. Il fournit les contenus nécessaires à l'exécution des prestations et valide ceux soumis à son approbation sans retard indu.

Il est nécessaire pour les collaborateurs du Client d'avoir accès à un matériel informatique de base, une connexion internet de qualité et à des navigateurs à jour de leur dernière version pour accéder à la Plateforme en ligne. Lorsque les actions de formation sont à distance, il leur est nécessaire d'avoir accès à une webcam.

Le Client s'engage à informer régulièrement le Prestataire sur l'avancement des formations réalisées par son intermédiaire, à lui transmettre toutes les factures correspondantes des formateurs et experts et à répondre à toute demande de sa part à ce sujet. Sauf si cette prestation a été confiée au Prestataire, il incombe au client de constituer le dossier de financement et de s'assurer de sa bonne fin auprès de l'opérateur de compétence dont il dépend.

### **6.2- Obligations du Prestataire**

Le Prestataire délivre des prestations conformes en qualité à celles énoncées sur la Plateforme en ligne ou sur le devis et dans les délais indiqués sur ces supports.

Les obligations du Prestataire sont de moyen, il ne peut donc pas garantir au Client un quelconque résultat.

Si le Client souhaite être accompagné par le Prestataire pour la gestion administrative des formations de ses collaborateurs, il lui appartient de convenir avec lui d'une prestation de service adaptée à son besoin. Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour délivrer ses prestations dans les conditions et délais convenus.

## **7- RÉSILIATION**

Lorsque le contrat est à durée déterminée, il fait l'objet d'une reconduction tacite à sa date anniversaire. Chaque partie peut toutefois le résilier en notifiant à l'autre son intention par lettre recommandée avec accusé réception et en respectant les délais de préavis prévus à l'article 4.

En cas de violation ou d'inexécution par une partie de l'une de ses obligations contractuelles, la partie lésée pourra mettre fin sans autre formalité à toute relation commerciale, huit (8) jours après mise en demeure restée infructueuse.

## **8- RESPONSABILITÉS**

### **8.1 - Responsabilité du Client**

Le Client est le seul responsable du choix des actions de formations et des intervenants ainsi que de leur pertinence par rapport à son domaine d'activité, à ses besoins et aux besoins de ses préposés.

Le Client est responsable du paiement des factures des formateurs qui lui ont été présentés par le Prestataire et, le cas échéant, de la bonne fin de sa demande de financement par l'opérateur de compétences dont il dépend.

### **8.2 - Responsabilité du Prestataire**

Le Prestataire, qui est un tiers aux actions de formation délivrées par les experts référencés sur la Plateforme en ligne, n'est pas responsable de leur contenu.

Le Prestataire ne peut être tenu responsable de tout dysfonctionnement du réseau ou des serveurs ou de tout autre événement échappant à son contrôle raisonnable, qui empêcherait l'accès à la Plateforme en ligne.

À l'égard des clients professionnels, le Prestataire n'engagera sa responsabilité qu'en cas de faute prouvée par le Client et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des préjudices indirects subis par le Client qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de l'exécution de ses prestations. Par dommages indirects, on entend notamment, sans que cette liste soit limitative, les pertes de gains ou de profits, perte de chance, dommages commerciaux, les conséquences de plaintes ou réclamations de tiers contre le Client. Seuls seront réparables les dommages immédiats et directs subis.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée si le dommage résulte notamment d'éléments dont le Client serait responsable ou d'informations inexacts ou incomplètes communiquées au Prestataire par le Client.

En tout état de cause la responsabilité du Prestataire, en cas de dommages survenu à un Client professionnel, pour quelque raison que ce soit et quel que soit le fondement juridique invoqué ou retenu, tous préjudices confondus et cumulés, sera expressément limitée et ne pourra en aucun cas excéder le double du montant de l'abonnement en cours ou du prix stipulé au devis.

Conformément à l'article 2254 du Code civil, toute action en responsabilité susceptible d'être intentée par un Client professionnel contre le Prestataire se prescrira après une période de trois (3) mois postérieurement au terme de l'abonnement ou de la dernière prestation du Prestataire.

Enfin, toute demande de dommages et intérêts devra être introduite dans les deux (2) mois suivants la date à laquelle le Client a eu connaissance du sinistre et en tout état de cause avant que le Client n'ait épuisé toutes les voies de recours en cas de contentieux.

## **9- CONVENTION DE PREUVE**

Les Parties conviennent que tout document ou correspondance sous forme électronique échangé entre elles, ainsi que les journaux, registres et logs de connexion informatiques, seront valablement considérés comme les preuves des communications intervenues entre les parties. Les parties conviennent d'informer leurs collaborateurs de la validité de ces preuves de communications.

## **10- CONFIDENTIALITÉ**

Chaque partie s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin que la confidentialité des informations communiquées par l'autre partie dans le cadre de la formation ou de l'exécution du contrat soit totalement préservée. Sont par nature confidentielles toutes les informations relatives aux éléments commerciaux, techniques, juridiques, financiers et structurels des Parties. Les Parties s'engagent à respecter et à faire respecter par les membres de leur personnel et les éventuels sous-traitants amenés à exécuter le présent contrat, la plus stricte confidentialité sur toutes les informations qu'ils pourraient être amenés à connaître à l'occasion de son exécution. Les Parties s'engagent à n'utiliser les informations divulguées entre elles qu'aux seules fins de l'exécution du contrat.

Toute autre utilisation est soumise à l'autorisation préalable et écrite.

## **11- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'accès à la Plateforme en ligne ne confère aucun droit au Client et à ses collaborateurs sur les droits de propriété intellectuelle relatifs à son contenu, qui restent la propriété exclusive du Prestataire. Le Prestataire est titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle relatifs à ses prestations. Le Client s'interdit de reproduire, représenter, utiliser, adapter, modifier, reconstituer, modifier, traduire, commercialiser, représenter ou obtenir un accès non-autorisé à la Plateforme en ligne, aux logiciels, outils, contenus, design, conception, architecture, données et documentations utilisés par le Prestataire dans le cadre des prestations, sans que cette liste soit exhaustive. Toute reproduction ou représentation, totale ou partielle d'un de ces éléments par le Client, sans l'autorisation expresse du Prestataire est interdite et constituerait une contrefaçon de la part du Client. Les outils et procédures mises en œuvre par le Prestataire sont le fruit de son expertise et de son investissement. Ils constituent un savoir-faire protégé. Sauf disposition contractuelle contraire, les présentes n'emportent pas transfert de ce savoir-faire. Les CGS ne constituent en aucun cas une licence ou un transfert de propriété sur les droits de propriété intellectuelle détenus par le Prestataire à l'égard du Client.

Le Prestataire se réserve le droit d'utiliser les enseignements tirés dans le cadre de ses prestations et de procéder à des développements pour des tiers d'éléments similaires à ceux qu'il a développés dans le cadre de l'exécution du contrat, sous réserve du respect de son engagement de confidentialité.

## **12- FORCE MAJEURE**

Si, en cas de force majeure, une des Parties est rendue incapable, en tout ou en partie, de s'acquitter de ses obligations en vertu du contrat, à l'exception toutefois de l'obligation de payer les montants dus, alors les obligations de la partie avisant d'un tel événement seront suspendues. Dans le cas où l'évènement de force majeure a une durée d'existence supérieure à deux (2) mois, chacune des Parties peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception sans que l'autre partie puisse prétendre à des dommages et intérêts de ce fait. La partie qui invoque la force majeure doit en aviser l'autre partie dans les quarante-huit (48) heures après l'apparition des faits invoqués et doit tenir l'autre partie informée de tous les développements importants. Cet avis doit raisonnablement fournir tous les détails de la force majeure et estimer le délai qui sera probablement requis pour y remédier.

À titre d'exemple, constituent notamment des événements de force majeure, sans que cette liste soit exhaustive, des phénomènes naturels tels que les tornades, inondations, ouragans, tremblements de terre, éruptions volcaniques ; la propagation d'un virus qui serait qualifié par les autorités de pandémie ; l'utilisation par un État ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales ; des mouvements sociaux d'ampleur nationale ; la déclaration de la loi martiale ou encore la décision d'un Gouvernement, avec la

participation ou non de ses alliés, de mettre en place un blocus maritime, aérien et/ou terrestre.

### 13- NON-SOLLICITATION DE PERSONNEL

Chacune des parties renonce à engager ou à faire travailler directement ou indirectement tout collaborateur de l'autre partie durant la période d'exécution du contrat et pendant un (1) an à compter son terme. Toute violation par une des Parties de cette obligation entraîne de plein droit le paiement par celle-ci d'une indemnité forfaitaire et libératoire fixée à six (6) mois de salaire (hors prime) du collaborateur. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables en cas de licenciement préalable du collaborateur concerné.

### 14- RÉFÉRENCIEMENT ET COMMUNICATION

Le Client autorise le Prestataire à citer sa dénomination commerciale, à reproduire son logo, à mentionner ses coordonnées et de manière générale toutes les informations nécessaires à sa présentation sur la Plateforme en ligne.

Avec l'accord du Client, le Prestataire pourra être autorisée à mentionner le nom du Client, l'avis qu'il lui a donné ainsi qu'une description objective de la nature des actions de formation qui lui ont été délivrées par son intermédiaire dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle.

### 15- DONNÉES PERSONNELLES

Le Prestataire, responsable de traitement met en œuvre un traitement informatisé des données à caractère personnel dont la finalité est la gestion des inscriptions à la Plateforme en ligne, l'exécution et suivi des prestations contractuelles, la gestion de la facturation, des paiements et de la comptabilité ainsi que la communication commerciale et prospection. Dans le cadre de ces traitements, les données du Client seront conservées pendant cinq (5) à compter de la fin de la relation commerciale. La collecte de ces données est indispensable à l'inscription à la Plateforme en ligne, à l'exécution du contrat et à la réalisation des prestations et les données sont exclusivement destinées au Prestataire et aux formateurs référencés sur la Plateforme en ligne, lorsque cela est nécessaire à l'exécution de leurs propres prestations. Elles peuvent également être transmises à des prestataires techniques ou sous-traitants du Prestataire (hébergement, maintenance, outils de gestion, etc.), strictement pour les besoins de la réalisation des services. Le Client et ses collaborateurs bénéficient, à titre gratuit, d'un droit d'accès et le cas échéant de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données à caractère personnel en adressant leur demande par voie électronique depuis le site internet, par courrier électronique à l'adresse [contact@waylee.fr](mailto:contact@waylee.fr) ou encore par voie postale au siège social du Prestataire : 2 Rue Gustave Eiffel - Technopole de l'Aube en Champagne, 10 430 Rosières-près-Troyes. Le Client et ses collaborateurs ont également la possibilité de déposer une réclamation auprès de l'organisme de contrôle compétent dans son pays (en France cet organisme est la CNIL).

L'exécution des actions de formations peut impliquer le traitement par le Prestataire de données personnelles au nom et pour le compte des formateurs référencés sur la Plateforme en ligne. Dans

ces hypothèses, le Prestataire a la qualité de sous-traitant des formateurs au sens du règlement européen du 27 avril 2016 n°2016/679 dit « RGPD » et la loi n°78-16 dite « informatique et libertés ».

### 16- LOI APPLICABLE – RÉCLAMATION - LITIGE

Les CGS sont régies par la loi française.

Le Client doit adresser ses éventuelles réclamations au Prestataire par voie postale au 2 Rue Gustave Eiffel - Technopole de l'Aube en Champagne, 10 430 Rosières-près-Troyes en rappelant la référence et la date de son abonnement ou du devis.

Si le Client est un non-professionnel, tous les litiges afférents à l'interprétation, à l'exécution et à la rupture des présentes CGS ressortiront aux tribunaux compétents par application des règles du droit commun

Si le client est un professionnel, tous les litiges afférents à l'interprétation, à l'exécution et à la rupture des présentes CGS ressortiront aux tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'Appel de PARIS.

---

#### **Annexe 1 : BORDEREAU DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION**

À l'attention de la société Waylee, 2 Rue Gustave Eiffel - Technopole de l'Aube en Champagne, 10 430 Rosières-près-Troyes,

*Je/Nous .....vous notifie/notifions par la présente ma/notre volonté de me/nous rétracter du contrat suivant :*

*N° d'abonnement /de devis*

*Signé le .....*

*Nom et prénom .....*

*Adresse .....*

*Date et signature(s) : .....*

#### **Annexe 2 : FORMULAIRE DE RENONCIATION AU DROIT DE RETRACTATION**

À l'attention de la société Waylee, 2 Rue Gustave Eiffel - Technopole de l'Aube en Champagne, 10 430 Rosières-près-Troyes,

*Je/Nous .....vous notifie/notifions par la présente ma/notre volonté de me/nous renoncer au délai de rétractation pour le contrat suivant :*

*N° d'abonnement /de devis*

*Signé le .....*

*Nom et prénom .....*

*Adresse .....*

*Date et signature(s) : .....*

---